

INSTITUT F

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2022

INSTITUT F

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-10
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Résultats du projet - En famille, en harmonie	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
INSTITUT F

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'INSTITUT F qui comprennent le bilan au 31 août 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 3 décembre 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n^o A129449

INSTITUT F
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	72 921	73 875
Patrimoine Canada	51 088	98 424
Secrétariat à la condition féminine (SCF)	36 344	53 790
Emploi-Québec	1 636	-
Dons - fondations	67 345	-
Députés	13 500	1 000
Dons - particuliers	3 055	5 454
Autofinancement	2 310	2 204
Cotisations	1 320	1 015
	249 519	235 762
CHARGES		
Activités		
Salaires et charges sociales	133 381	163 625
Honoraires professionnels	31 191	28 631
Visibilité	5 375	544
Déplacements et représentation	3 867	3 462
Fournitures et matériel	1 994	435
Frais de bureau	689	867
Adhésions et abonnements	521	537
Loyer	240	-
Colloque et Formation	150	-
	177 408	198 101
Administration		
Salaires et charges sociales	33 724	12 446
Honoraires professionnels	14 048	8 859
Loyer	2 335	2 246
Adhésions et abonnements	907	1 226
Fournitures et matériel	104	1 223
Visibilité	256	1 126
Assurances	636	794
Télécommunications	299	420
Frais de bureau	141	271
Frais bancaires	930	214
Déplacements et représentation	406	25
	53 786	28 850
	231 194	226 951
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	18 325	8 811
ACTIF NET AU DÉBUT	14 159	5 348
ACTIF NET À LA FIN	32 484	14 159

INSTITUT F
BILAN
AU 31 AOÛT 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	290 575	112 922
Subvention à recevoir	3 780	12 426
Clients et membres	2 090	-
Taxes à la consommation	1 961	2 403
	309 938	127 751
	309 938	127 751
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	5 232	2 816
Salaires et vacances	10 604	13 858
À remettre à l'État	843	4 457
Apports reportés (note 5)	260 775	92 461
	277 454	113 592
	277 454	113 592
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	32 484	14 159
	309 938	127 751
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 6)		

APPROUVÉ



INSTITUT F
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>18 325</u>	<u>8 811</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subvention à recevoir	8 646	(7 786)
Clients et membres	(2 090)	461
Taxes à la consommation	442	(1 508)
Fournisseurs et frais courus	2 416	(1 017)
Salaires et vacances	(3 254)	12 817
À remettre à l'État	(3 614)	(158)
Apports reportés	<u>168 314</u>	<u>45 435</u>
	<u>159 328</u>	<u>48 244</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>177 653</u>	<u>57 055</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	177 653	57 055
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>112 922</u>	<u>55 867</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>290 575</u></u>	<u><u>112 922</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

INSTITUT F
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'INSTITUT F est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 11 avril 2017. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir l'éducation en offrant des programmes de formation à divers groupes (filles et femmes musulmanes, hommes et jeunes garçons musulmans, organismes communautaires, publics et parapublics, écoles et entreprises privées) sur la condition des femmes, l'islam au Québec et les relations interculturelles; assurer l'avancement de la religion musulmane en offrant des enseignements aux personnes musulmanes dans le but de faire respecter les droits de la personne et l'égalité des sexes, tels qu'enseignés par les textes religieux;

faire avancer l'éducation en matière des droits de la personne en offrant des formations sur les droits et libertés.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Revenus de cotisation

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par la cotisation.

Revenus d'activités

Les produits relatifs à la participation aux activités sont constatés lorsque le service est rendu.

INSTITUT F
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à titre de charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir et les clients et membres à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les crédettes.

3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dépenses accumulées en immobilisation se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Équipement et mobilier	8 154	6 164

4- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une carte de crédit avec une limite de 5 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 13,20 % et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs.

INSTITUT F
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

5- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2021	Octrois/ Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2022
	\$	\$	\$	\$
Secrétariat à la condition féminine (SCF)	36 344	-	36 344	-
Ville de Montréal - Binam	-	126 139	72 921	53 218
Patrimoine Canada	42 057	85 902	51 088	76 871
Fondation Solstice	14 000	-	14 000	-
Fondation Chamandy	-	50 000	40 255	9 745
Fondation du Grand Montréal	-	30 000	12 800	17 200
Fondation Lucie et André Chagnon	-	100 000	289	99 711
Autres perçus d'avance	60	4 030	60	4 030
	<u>92 461</u>	<u>396 071</u>	<u>227 757</u>	<u>260 775</u>

6- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juin 2023, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 1 9790 \$ taxes en sus.

7- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la carte de crédit à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eut égard à ses crédateurs.

8- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

INSTITUT F
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ANNEXE A - RÉSULTATS DU PROJET - EN FAMILLE, EN HARMONIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

ANNEXE A	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS	\$	\$
Subventions		
Secrétariat à la condition féminine (SCF)	36 344	53 790
CHARGES		
Frais d'activité		
Salaires et charges sociales	21 872	48 298
Honoraires professionnels	5 357	2 538
Visibilité	407	134
Déplacements et représentation	629	54
Fournitures et matériel	28	45
	<u>28 293</u>	<u>51 069</u>
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	6 989	1 787
Honoraires professionnels	435	-
Visibilité	-	681
Assurances	447	-
Fournitures et matériel	-	108
Frais bancaires	180	63
Frais de bureau	-	36
Déplacements et représentation	-	25
Adhésions et abonnements	-	21
	<u>8 051</u>	<u>2 721</u>
	<u>36 344</u>	<u>53 790</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>